



Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 07 février 2013

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 et 24 janvier 2013
2. 6284 Projet de loi relatif aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves
- Rapporteur : Monsieur Ben Fayot
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Examen des documents européens suivants:

COM(2012) 629 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Programme de travail de la Commission pour l'année 2013

COM(2012) 669: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

M. Guy Colas, M. Daniel Weiler, du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 et 24 janvier 2013

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. 6284 Projet de loi relatif aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Président-Rapporteur présente succinctement son projet de rapport tel qu'il a été diffusé par courrier électronique le 31 janvier 2013.

Echange de vues

- Le représentant du groupe politique CSV relève que la version amendée du projet de loi sous rubrique prévoit certes, à des fins d'analyses et de recherches, la collecte de données relatives au milieu culturel, familial et professionnel dont proviennent des élèves, y compris de données concernant le niveau de revenu des représentants légaux des élèves. Cependant, ces données seront dépersonnalisées avant d'être traitées ou communiquées à des tiers, de sorte qu'elles ne permettent pas l'identification des personnes auxquelles elles s'appliquent. Par ailleurs, il ressort du libellé de l'article 9 du projet de loi, article relatif aux dispositions pénales, que seul le refus de fournir les renseignements obligatoires demandés à l'article 3, paragraphe 2, est passible d'une amende. Il en résulte que le refus de fournir les indications relatives au milieu culturel, familial et professionnel telles qu'énumérées à l'article 3, paragraphe 3, point c), ne saurait faire l'objet d'une sanction pénale. C'est ainsi qu'est garanti le respect du principe de la proportionnalité établi à l'article 4 de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M. le Président-Rapporteur et les représentants gouvernementaux confirment cette lecture et précisent que les données obligatoires figurant à l'article 3, paragraphe 2, données dont la non-communication est passible d'une amende, ont été réduites aux seuls renseignements indispensables pour identifier les élèves et les représentants légaux et pour pouvoir entrer en contact avec ces derniers.

En outre, en ce qui concerne le traitement informatique des photographies des élèves, le représentant du groupe CSV constate qu'il a été tenu compte des critiques du Conseil d'Etat et de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) qui ont fait valoir, dans leurs avis respectifs, que la conservation des photographies ne saurait se justifier au-delà du délai strictement nécessaire à la confection des cartes d'élèves « myCard ». Une position semblable a d'ailleurs été défendue par la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) française dans le cadre de la proposition de loi relative à la protection de l'identité. Il a été retenu ainsi de disposer que « les photographies ne sont conservées que

pendant une durée de deux mois après la délivrance de la carte d'élève électronique et sont, à l'expiration de ce délai, automatiquement et irréversiblement supprimées » (article 3, paragraphe 2, alinéa 3).

Sur base de ces considérations, le groupe politique CSV peut voter pour le projet de rapport présenté.

- Le représentant du groupe politique « déi gréng » expose qu'alors que la version initiale du projet de loi n'a pas été acceptable pour son groupe, il peut se rallier à la version amendée qui fournit davantage de garanties en matière de protection des données.

Il soulève toutefois des questionnements d'ordre pratique concernant la disposition relative aux photographies des élèves. Etant donné que jusqu'à présent, une photographie était affichée sur la signalétique et la matricule des élèves, il se pose la question de savoir quelles seront les conséquences de la nouvelle disposition pour l'administration et pour les enseignants des lycées.

Les représentants gouvernementaux rappellent dans ce contexte qu'une base de données centralisée présente des avantages indéniables en termes de sécurité et de contrôle. Le MENFP devra désormais assurer que suite à l'inscription dans la loi en projet d'une disposition imposant la destruction des photographies après un délai de deux mois, les établissements scolaires ne constituent pas leur propre base de données contenant entre autres des photographies des élèves. Il ne faut en effet pas perdre de vue que pour des raisons pédagogiques, il a été utile pour les enseignants de disposer d'une photographie des élèves pour mieux se rappeler leur visage et pour y associer par exemple leur participation ou leur comportement en classe. Cela vaut surtout pour ceux d'entre eux qui ne voient leurs élèves que pendant une leçon hebdomadaire.

Il importera dès lors pour le MENFP d'émettre des instructions claires et de communiquer avec les acteurs concernés, afin de les sensibiliser à la problématique.

Suite à un questionnement afférent, il est précisé que dans le cas où un enseignant souhaite filmer ses élèves à des fins d'évaluation, par exemple dans le cadre de l'éducation physique et sportive, il doit solliciter une autorisation préalable auprès des représentants légaux ou des élèves majeurs. Il serait en outre indiqué que l'enseignant garde ce matériel pour son usage strictement personnel et le supprime une fois qu'il a effectué les évaluations visées. De fait, il importe de contrôler étroitement l'accès à de tels fichiers pour éviter qu'ils ne finissent par circuler en ligne.

Dans la même optique, un établissement scolaire peut parfaitement confectionner des badges pour les élèves et le personnel comportant une photographie, à condition que cette dernière ne soit conservée que pendant une durée de deux mois après la délivrance du badge, conformément à la disposition précitée de l'article 3, paragraphe 2, alinéa 3, de la loi en projet.

- Le représentant du groupe politique DP expose que son groupe ne votera pas pour le projet de rapport. Le groupe politique DP considère en effet que le projet de loi sous rubrique est problématique à plusieurs égards. Il s'agit, en premier lieu, de savoir s'il est absolument indispensable de procéder à la collecte globale et généralisée de tant de données à des fins de recherches et d'analyses. Une autre interrogation porte sur la nature même de certaines données collectées. Enfin, le groupe politique relève des problèmes en matière de sécurité et d'accès à la base de données.

Suite à cet échange de vues, le projet de rapport est adopté par la Commission avec 7 voix pour et 3 voix contre (M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Kartheiser).

Pour ce qui est du temps de parole lors de la séance publique, la Commission propose le modèle 1.

3. Examen des documents européens suivants :

COM(2012) 629 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Programme de travail de la Commission pour l'année 2013

M. le Président note que le programme de travail de la Commission européenne, y compris les annexes proposant un aperçu sur les initiatives en préparation, ne comportent pas d'éléments concernant plus particulièrement le domaine de l'éducation.

COM(2012) 669: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques

En guise d'introduction, M. le Président rappelle que ce sont les articles 165 et 166 du Titre XII du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui portent sur l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport. Il ressort de l'article 165, paragraphe 1^{er}, que l'Union européenne ne possède pas de compétences législatives en matière d'enseignement, le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif relevant de la responsabilité des Etats membres. Elle est toutefois appelée à contribuer « au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action ». Les mêmes principes sont valables dans le domaine de la formation professionnelle (cf. article 166, paragraphe 1^{er}).

L'orateur signale encore que le document sous rubrique est accompagné de sept documents de travail élaborés par les services de la Commission européenne et présentant maintes données concrètes. Le document SWD(2012)377 propose ainsi, pour chacun des Etats membres, des données statistiques et des analyses afférentes. Ces données prennent en compte des indicateurs qui concernent l'éducation au sens vaste du terme, allant de l'éducation précoce à l'enseignement supérieur et à la formation tout au long de la vie. Les fiches résument par ailleurs les résultats obtenus et les réformes menées par les Etats membres dans les domaines couverts par la communication sous rubrique.

La fiche consacrée au Luxembourg est reprise à l'annexe du présent procès-verbal.

La présente communication de la Commission européenne, qui est à mettre en relation avec la stratégie Europe 2020, part du constat que l'investissement dans l'éducation et la formation pour le développement des compétences revêt un caractère fondamental pour la stimulation de la croissance, car ce sont les compétences qui déterminent la capacité de l'Europe à accroître sa productivité. A long terme, les compétences peuvent favoriser l'innovation et la croissance, permettre de remonter la chaîne de valeur, stimuler la concentration de compétences de haut niveau dans l'Union et influencer sur l'évolution du marché du travail.

Or, force est de constater que les systèmes d'éducation et de formation européens ne forment toujours pas aux compétences pertinentes pour l'employabilité et ne collaborent pas

suffisamment avec les entreprises ou les employeurs pour faire converger le processus d'apprentissage et la réalité professionnelle. Le décalage entre l'offre et la demande de compétences constitue une préoccupation croissante pour la compétitivité de l'industrie européenne.

Malgré l'amélioration sensible enregistrée ces cinq dernières années, le décrochage scolaire continue d'atteindre des niveaux inacceptables dans de trop nombreux Etats membres, à l'instar de l'Espagne (26,5%) et du Portugal (23,2%). Il ressort de la fiche susmentionnée consacrée au Luxembourg (SWD(2012)377) et reprise à l'annexe, que dans le Grand-Duché, le taux de décrochage scolaire s'élève à 6,2% en 2011 (moyenne UE : 13,5%), contre 14% en 2006 (moyenne UE : 15,5%).

Selon la Commission, pour lutter contre la déscolarisation précoce, il convient de poursuivre une action reposant sur des stratégies exhaustives et ciblées, fondées sur des données concrètes, telles que préconisées par la recommandation du Conseil adoptée récemment.

Par ailleurs, bien que la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur ait progressé au cours des cinq dernières années, les efforts déployés pour atteindre l'objectif général visant à porter à 40% la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur devront se poursuivre.

Selon les données reprises à la fiche précitée, en 2011, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur s'élèverait à 48,2% au Luxembourg, contre une moyenne européenne de 34,6%. Or, comme il est indiqué dans le commentaire, cette donnée est biaisée par le fait que, pour établir le taux des diplômés de l'enseignement supérieur, Eurostat prend en compte l'ensemble de la population active, alors qu'une grande partie de cette population ne réside pas au Luxembourg. Selon les estimations de la Commission, au niveau des résidents, le taux des diplômés de l'enseignement supérieur s'élèverait à quelque 30%.

Aux pages 3 à 16 sont exposés **les enjeux auxquels les Etats membres doivent désormais répondre dans le cadre du semestre européen**, à savoir :

1) Développer les compétences du XXI^e siècle

Selon la Commission, les efforts doivent se concentrer sur le développement de compétences transversales, notamment de compétences entrepreneuriales, dans un contexte où la demande de compétences scientifiques et techniques reste forte.

En effet, les économies modernes fondées sur la connaissance ont besoin de personnes dotées de compétences plus poussées et mieux adaptées. Les compétences transversales comme l'esprit critique, l'esprit d'initiative, ainsi que la capacité de résolution de problème et de collaboration prépareront les individus aux carrières variées et imprévisibles d'aujourd'hui. Une attention particulière devrait être accordée au développement de compétences entrepreneuriales, qui ne contribuent pas seulement à la création d'entreprises mais également à l'employabilité des jeunes. Or, à l'échelon national, seuls six Etats membres disposent d'une stratégie spécifique de formation à l'entrepreneuriat. Selon la Commission, tous les jeunes devraient bénéficier d'au moins une expérience pratique en entreprise avant de quitter l'enseignement obligatoire.

Les matières scientifiques sont également importantes. La demande de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs à forte intensité technologique et de recherche est et restera élevée, ce qui a une incidence sur la demande de compétences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Il convient de prendre davantage de mesures pour faire de ces disciplines des priorités de l'enseignement et pour développer l'orientation vers ces filières à tous les niveaux. Les enjeux de portée générale, comme la nécessité de rendre ces filières plus attrayantes pour les femmes, sont bien connus, mais il importe également de sensibiliser aux parcours professionnels des diplômés des filières en question.

Néanmoins, l'acquisition par tous des compétences fondamentales doit être l'objectif premier, tandis que l'apprentissage des langues, important pour l'emploi, doit faire l'objet d'une attention particulière.

La lecture et l'écriture, le calcul, ainsi que les compétences de base en mathématiques et en sciences constituent les fondements de tout apprentissage ultérieur et ouvrent la porte à l'emploi et à l'intégration sociale. Ces compétences sont toutefois redéfinies par la révolution numérique qui, avec l'apparition de nouvelles formes de lecture et d'écriture ainsi que la diversité des sources d'information, en modifie la nature même.

Force est de constater que la proportion des jeunes âgés de 15 ans qui n'ont pas acquis des compétences de base est d'environ 20% en Europe.

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, les mesures visant à favoriser l'acquisition des compétences fondamentales doivent être précédées par un dispositif de qualité, accessible et abordable, pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. Elles devraient être complétées par des programmes pour la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ciblant l'ensemble de la famille.

L'amélioration de la qualité des compétences professionnelles exige la mise en place de systèmes d'EFP (enseignement et formation professionnels) de niveau mondial, capables de contribuer sensiblement à la résorption des pénuries de compétences grâce à une coopération renforcée sur le plan européen.

A elle seule, l'amélioration des compétences transversales et fondamentales ne suffira pas à générer de la croissance et de la compétitivité. Par ailleurs, il subsiste un écart trop important entre l'environnement éducatif et la réalité professionnelle. L'investissement ciblé dans l'EFP, qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue, est indispensable à l'innovation, à la croissance et à la compétitivité. Certains pays disposent déjà de systèmes d'EFP exemplaires (l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas) comprenant des mécanismes d'adaptation aux besoins en compétences actuels et futurs qui permettent d'axer la formation davantage sur la demande. Ces pays, où l'EFP est caractérisée par des systèmes d'alternance qui font la part belle à l'apprentissage en milieu professionnel, connaissent moins de problèmes de décalage entre l'offre et la demande de compétences et affichent de meilleurs taux d'emploi des jeunes.

2) Stimuler l'ouverture et la flexibilité du processus d'apprentissage

Outre la nécessité d'améliorer les acquis, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage, il importe aussi, selon la Commission, d'exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des ressources éducatives libres (REL) pour l'apprentissage. Selon la définition de l'UNESCO (2002), les REL sont « des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit ». Le concept plus général d'éducation libre renvoie à des pratiques et des modes d'organisation visant à lever les barrières à l'accès à l'éducation. Les REL, qui s'inscrivent dans le contexte de l'éducation libre, ont connu un développement sensible grâce aux TIC.

Bien que l'utilisation des TIC dans l'éducation et la formation figure en bonne place sur l'ordre du jour des pouvoirs publics, il manque des éléments essentiels pour permettre à l'apprentissage numérique et aux REL d'être systématiquement intégrés dans tous les secteurs éducatifs.

La Commission souligne par ailleurs la nécessité d'appuyer le travail des enseignants européens. De fait, ceux-ci font face à des demandes en rapide évolution et ils doivent répondre à des enjeux sans précédent. Les exigences croissantes de l'éducation, les départs en retraite massifs des enseignants de la génération du *baby-boom*, ainsi que les graves pénuries de personnel dans certaines disciplines, vont déboucher sur une

augmentation de la demande d'enseignants et de formateurs qualifiés, à tous les niveaux, et imposer des mesures d'envergure pour rendre la profession plus attrayante.

3) Encourager la collaboration

Constatant que l'investissement dans l'éducation et la formation est déterminant pour l'accroissement de la productivité et la croissance économique, la Commission esquisse des pistes en vue de maximiser l'efficacité des investissements à tous les niveaux du système éducatif.

Dans le droit fil des actions préconisées dans les recommandations par pays pour 2012, la Commission européenne **invite les Etats membres à poursuivre les réformes de l'éducation pour lutter contre le chômage des jeunes et stimuler l'offre de compétences par les mesures suivantes :**

- 1) Promouvoir l'excellence dans l'EFPP.
- 2) Améliorer les résultats des groupes d'étudiants les plus exposés au risque de décrochage scolaire et dotés de faibles compétences de base.
- 3) Renforcer l'acquisition des compétences transversales améliorant l'employabilité, comme l'esprit d'entreprise, les compétences numériques et les langues étrangères.
- 4) Réduire le nombre d'adultes peu qualifiés.
- 5) Développer l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'accès à des REL de qualité.
- 6) Revoir et renforcer le profil professionnel de tous les métiers de l'enseignement (enseignants à tous les niveaux, responsables d'établissement, formateurs d'enseignants).

Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé aux pages 16 à 18 du document sous rubrique.

4. Divers

M. le Président prend acte des **demandes de mise à l'ordre du jour** suivantes, introduites par le **groupe politique « déi gréng »** :

- demande du 18 janvier 2013 en vue de la convocation d'une réunion jointe avec la Commission du Travail et de l'Emploi, à l'ordre du jour de laquelle figurerait le point suivant : **état des lieux du « projet orientation » en matière d'orientation professionnelle** ;
- demande du 18 janvier 2013 en vue de la convocation d'une réunion jointe avec la Commission du Travail et de l'Emploi, à l'ordre du jour de laquelle figurerait le point suivant : **premier bilan de la réforme de la formation professionnelle et mesures d'urgence à mettre en œuvre** ;

- demande du 4 février 2013 en vue de la convocation d'une réunion jointe avec la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances qui serait consacrée à la **présentation de l'étude de l'Université du Luxembourg sur les maisons relais pour enfants, menée entre 2009 et 2012.**

Il est retenu que les sujets faisant l'objet des deux premières demandes seront traités dans le cadre d'une seule réunion jointe avec la Commission du Travail et de l'Emploi.

Quant à la demande concernant la présentation de l'étude portant sur les maisons relais, M. le Président de la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances vérifiera si cette réunion pourra avoir lieu pendant la plage de réunion fixe de la Commission précitée, en l'occurrence un mardi matin à 9 heures.

Luxembourg, le 13 février 2013

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexe :

Extrait du document SWD(2012)377 – fiche concernant le Luxembourg

Luxembourg

1. Performance summary

1.1 Overview of benchmarks and skill levels

	Luxembourg		EU average		Europe 2020 targets
	2006	2011	2006	2011	
1. Early leavers from education and training (age 18-24)	14.0%	6.2% ^{u, b}	15.5%	13.5%	EU target: 10% National target : <10%
2. Tertiary educational attainment (age 30-34)	35.5%	48.2% ^b	28.9%	34.6%	EU target: 40% National target : 40%

	Luxembourg		EU average		ET 2020 Benchmarks	
	2006	2011	2006	2011		
3. Participation in early childhood education (4 years old - year before start of compulsory primary)	95.0%	94.6% ¹⁰	89.3%	92.3% ¹⁰	95%	
4. Employment rate of graduates (age 20-34) having left education and training no more than 3 years before reference year	91.1%	86.1%	79.0%	77.2%	82%	
5. Adult participation in lifelong learning (age 25-64)	8.2%	13.6% ^b	9.5%	8.9%	15%	
6. Basic skills Low achievers (15 year-olds, Level 1 or lower in PISA study)	Reading	22.9%	26.0% ⁰⁹	23.1%	19.6% ⁰⁹	15%
	Mathematics	22.8%	23.9% ⁰⁹	24.0%	22.2% ⁰⁹	15%
	Science	22.1%	23.7% ⁰⁹	20.3%	17.7% ⁰⁹	15%
7. ICT skills	% of pupils in 4th grade using computers at school	:	:	60.7% ⁰⁷	:	
	% of individuals aged 16-74 with high computer skills ¹	36.0%	43.0%	21.0%	27.0%	
8. Entrepreneurship	% of 18-64 old population who believe to have the required skills and knowledge to start a business	:	:	42.0%	43.0%	
9. Languages	Average number of foreign languages learned per pupil at ISCED 2	2.5	2.5 ¹⁰	1.4	1.5 ¹⁰	
	% of students reaching B1 level or higher in the first foreign language at the end of lower secondary educ. ²	:	:	:	43.5%	
10a. Tertiary graduates by field Graduates (ISCED 5-6) in a specific field, as % of all fields	Education and training	:	20.8% ¹⁰	10.5%	9.6% ^{10, e}	
	Humanities and art	:	7.9% ¹⁰	12.1%	11.5% ^{10, e}	
	Social science, business and law	:	51.4% ¹⁰	35.2%	35.7% ^{10, e}	
	<i>of which: business and administration</i>	:	33.4% ¹⁰	19.6%	20.2% ^{10, e}	
	Maths, science and technology	:	13.7% ¹⁰	22.4%	21.9% ^{10, e}	
	Agriculture and veterinary field	:	:	1.7%	1.6% ^{10, e}	
10b. MST graduates	Health and welfare	:	6.1% ¹⁰	14.3%	15.1% ^{10, e}	
	Services	:	:	3.8%	4.2% ^{10, e}	
	Number of maths, science and technology graduates per 1000 young people (age 20-29)	:	3.1 ¹⁰	13.5	14.4 ⁰⁹	
11. Skills for future labour markets Projected change in employment 2010-2020 in %	High qualification	:	29.9% ¹⁰	:	19.7% ¹⁰	
	Medium qualification	:	16.4% ¹⁰	:	4.8% ¹⁰	
	Low qualification	:	-30.7% ¹⁰	:	-20.1% ¹⁰	
12. Investment in education and training Public spending on education, % of GDP	:	:	5.03% ^e	5.41% ^{09, e}		

Source: Eurostat (LFS): 1, 2 CRELL (based on Eurostat LFS): 4 Global Entrepreneurship Monitor: 8
Eurostat (UOE): 3, 9a, 10, 12 OECD (PISA): 6 European Survey on Language Competences (ESLC): 9b
Eurostat (ISS): 7b Eurydice (based on IEA TIMSS): 7a Cedefop: 11

Additional notes:

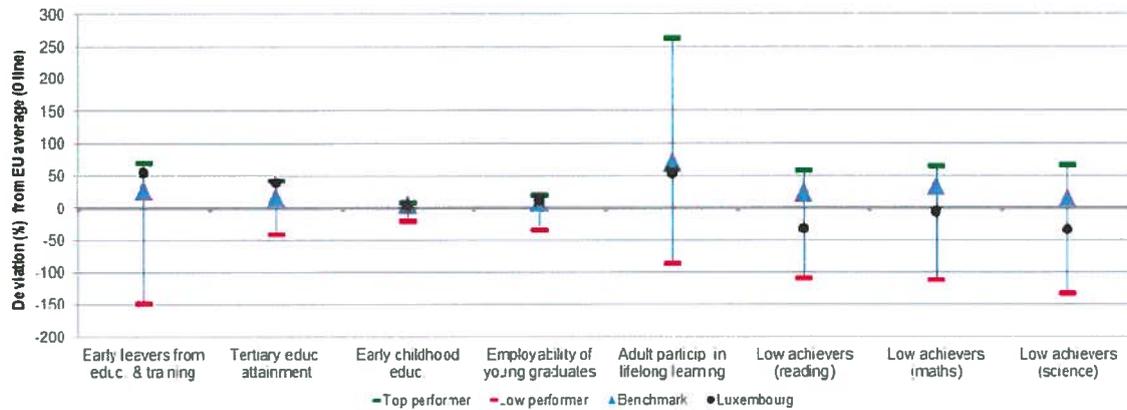
⁰⁷=2007, ⁰⁸=2008, ⁰⁹=2009, ¹⁰=2010, ¹¹=2011, e= estimate, b= break, p= provisional

Number of countries included in EU average: PISA=25, Entrepreneurship=18, Language skills=13, ICT/Computers at school=13

¹= having carried out 5-6 specific computer related activities, ²= average of skills tested in reading, listening, writing

1.2 Position in relation to Europe 2020 targets and ET2020 benchmarks

Deviation (%) from EU average and relative position to the EU benchmarks, top performers and low performers in EU27

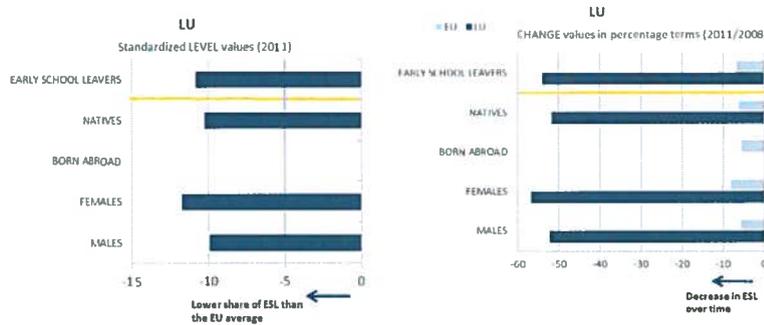


Source: DG EAC

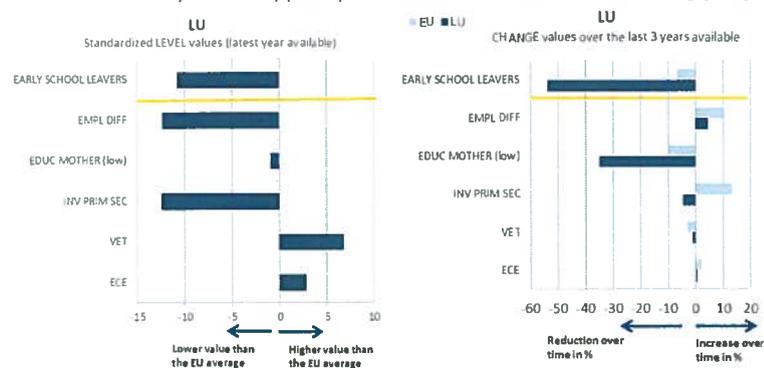
2. Europe 2020 targets: patterns of sub-groups and sub-indicators²

2.1 Early leavers from education and training

- Early school leavers of specific population sub-groups (country of birth and gender)



- Early school leavers and sub-indicators (Difference in employment rate for low/medium education, low education background of the mother, investment in primary and secondary education, participation in vocational education and training [VET] and in early childhood education [ECE])

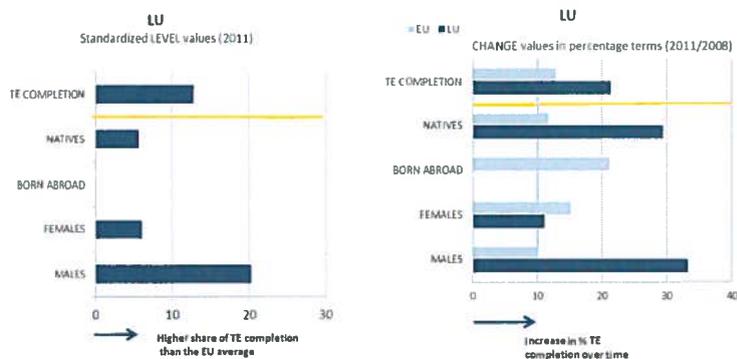


Source: JRC-CRELL

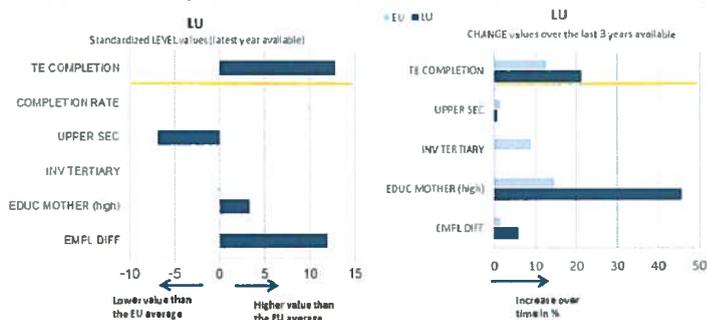
² See annex 2.

2.2 Tertiary educational attainment

- Tertiary educational attainment of specific population sub-groups (country of birth and gender)



- Tertiary educational attainment and sub-indicators (Completion rate in higher education, upper secondary educational attainment, investment in tertiary education, high education background of the mother, difference in employment rate for high/medium education)



Source: JRC-CRELL

3. Key findings on benchmarks and skills levels

Regarding Europe 2020 targets, Luxembourg has one of the lowest early school leaving rates in Europe – 6.2% in 2011, compared to the 13.5% EU average. However, early school leaving remains a problem among the migrant population. The tertiary education attainment (TEA) rate according to the Eurostat methodology is – at 48.2% in 2011 – well above the EU average of 34.6%. The figure of 48.2% is misleading because Eurostat measures the TEA based on the working population in Luxembourg, but a high percentage of this population is not resident in the country. The tertiary attainment of the resident population is actually lower, currently at about 30%. In its 2012 National Reform Programme, Luxembourg has adopted the Eurostat methodology – thus including also the non-resident workers – but proposes to set the national TEA target at 66% instead of 40%. The analysis of sub-indicators shows positive participation patterns in early childhood and vocational education, favourable family background and higher returns to education, especially for tertiary education.

In 2010, participation in early childhood education stood at 94.6%, marking a slight decrease from the 95% in 2006, but remained above the EU average of 92.3%. Luxembourg scores among the best performers in the EU regarding graduate employment rates – 86,1% in 2011. Luxembourg is also above the EU average in adult participation in lifelong learning (13.6% vs 8.9% in 2011). The performance of Luxembourg's education system is relatively weak when measured by PISA scores, but the multilingual system somewhat obscures Luxembourg's true skill level in the test result. There has also been a negative tendency in reading, mathematics and science since 2006 – with rates respectively dropping from 22.9% in 2006 to 26% in 2009; from 22.8% to 23.9% and from 22.1% to 23.7%. These percentages are above the EU average in each discipline.

Luxembourg scores higher in ICT skills and foreign languages knowledge than the EU average. It has a very high share of graduates in social science, business and law and in education and training, as well as a low share in maths, science and technology. The employment pattern in Luxembourg up to 2020 is forecast to be characterised by a strong increase in high and medium qualification jobs and a very sharp decline in low qualification jobs.

4. Major policy initiatives and reforms

4.1 Initiatives and measures to increase the relevance and level of skills

Luxembourg introduced a reform of fundamental schools in 2009. The main aspects include a competence and cycle-based approach, implementation of study plans for each cycle, evaluation according to portfolios, and a strong cooperation between parents, teachers and the Ministry with the objective of identifying problems and skill shortcomings at an early stage. In addition, efforts were made to better integrate immigrant children into the school system. These reforms are currently being implemented so it is too early to assess their impact. In addition, new guidance procedures will be implemented as of 2013, covering Cycle 4 of primary education to the lower secondary school classes.

Particular attention is paid to language competences. German is studied as a compulsory subject from the age of 6. At 7, all pupils start learning French as a compulsory subject. At the age of 12, pupils choosing some educational paths/types of schools have to learn English as a third language. English becomes compulsory for all pupils when they reach 14. The obligation to learn all three languages lasts until pupils are 19. At 15, pupils choosing some educational paths/types of schools study a fourth foreign language as a compulsory subject until they are 19.

Early school leaving remains a problem among the migrant population. For children where none or only one of the official languages is spoken at home, gaining proficiency in all three official languages is difficult. A list of names of early school leavers drawn up on a monthly basis is sent to regional centres of the Local Youth Action group to determine why they dropped out and to help them to find a training programme or integrate them into the labour market. Luxembourg has taken several measures to increase the number of students embarking on higher education studies: allowing validation of prior learning and experience giving access to university studies; offering more varied higher education studies; establishing a link between higher education programmes and companies' needs in order to promote employability; offering financial support to all students whether they are studying in Luxembourg or outside the country; tutoring of students at the University of Luxembourg.

The reform of Vocational Training reviewed and adapted a total of 118 tailor-made training schemes and has given students the opportunity to obtain three diplomas: the *Certificat de capacité professionnelle* (CCP - Certificate of Professional Competence), the *Diplôme d'aptitude professionnelle* (DAP-Professional Qualification Diploma) and the *Diplôme de technicien* (DT - Technician Diploma). The diplomas now combine a new form of skills acquisition, based on competences, with a focus on practical training with actors from the field with the objective to increase the employability of students.

4.2. Initiatives and measures to stimulate open and flexible learning

The government has put a focus on a global and more coherent lifelong learning (LLL) strategy with a series of reforms and initiatives. As a result, the number of LLL courses has increased in recent years to 4930 in 60 subjects. In November 2011, the National Agency for the European Education and Lifelong Learning programme (ANEFORÉ) launched the S3L project to investigate how lifelong learning is perceived in Luxembourg. The results will feed into a White Paper on future strategies. From 2012 on, lifelong learning in the private sector will be co-financed by the state at a rate of 20% instead of 14.5% (35% for young unskilled workers and older workers). Greater adult participation in LLL would help to tackle the country's structural unemployment since residents are facing competition from a large pool of often highly skilled potential workers from neighbouring countries.

Regarding teacher training and motivation, no measures have been announced in recent years. Moreover, in recent years more fixed-term staff (*chargés*) have been recruited, with a

considerably lower remuneration than permanent teachers (*professeurs*). However, the government has announced it will recruit more teachers in order to meet the current challenges of the ongoing reforms.

Luxembourg has a national strategy on the use of ICT in education. There is also a general national ICT strategy covering, inter alia, the following areas: ICT in schools, e-Inclusion, digital media literacy and e-Skills development.

The *E-Bac* programme launched by the Luxembourg government focusses on providing adults who do not complete secondary education with the opportunity to get their final qualification (*baccalauréat*) via distance learning thanks to more flexibility, and to apply for higher education studies. It is currently possible to follow classes for the last three years of secondary education. The "blended learning" concept has been adopted: participants can do 75% of their course work via distance learning and 25% in class.

4.3. Initiatives and measures to secure smart funding and developing partnerships

Education in Luxembourg is mostly funded by the State (59.9%) and the municipal level (22.1%). Other actors such as professional associations or private actors contribute a small amount to general expenditures. The size of the country, the availability of funding and the collaboration between the various actors enable strong partnership at the national level to set up initiatives in the field of education, vocational training, and lifelong learning. Luxembourg has had a long tradition of social dialogue at tripartite level (government, trade unions, and employers' unions) and major reform proposals are discussed in collective bargaining arenas prior to their implementation.

In the context of the European Social Fund (2007-2013), Luxembourg has defined a series of priorities centering on a double-fold strategy. On the one hand, funds are allocated to promote job creation through reinforcing investments into human capital; on the other hand, efforts are made to help more vulnerable groups, especially in times of crisis (youth, older workers, jobseekers). One example is the 'Perspective 45' initiative the targets older workers and jobseekers and focusses on reskilling priorities.

Conclusion

Luxembourg performs well on most indicators measuring skills. In many cases it performs better than the EU average and, although it has not yet reached the benchmark, it seems to be on the right track to achieving it. What requires attention in this seemingly well performing country is the difference in performance levels between the residents and the immigrant communities. Efforts are needed in the first instance to measure these differences and only afterwards to find the appropriate strategies to address them.

Far-reaching reforms in fundamental, secondary and professional education are in the process of being implemented, with a view to obtaining better school achievement and preparing students for an increasingly competitive employment market. Luxembourg has chosen to define and implement a new teaching and skills acquisition approach with a focus on more individualised tutoring and practical work experience. The knowledge of foreign languages has been identified as a cornerstone of the education system and a strategic positive driver on the employment market. Despite the fact that the government agreed upon increasing the number of teachers and professors in fundamental and secondary education, a large number of fixed-term contracts or less-qualified *chargés* can hamper the efficient implementation of reforms.